



Union Gymnique de Montélimar

La gymnastique pour tous depuis 1959

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2024 /2025

I. Administratif :

- Le nouvel adhérent a le droit à trois essais correspondants à ses trois premiers entraînements consécutifs. Au-delà, la cotisation sera due.
- Les demandes de remboursements potentiels se feront par mail et devront être envoyées avant le 15 du mois suivant.
- Aucun remboursement ne se fera, en dehors de la période d'essai, ou sans justificatif médical, ou de mutation. Celui-ci se fera sur la base de la présence de l'adhérent et des frais engagés par le club.
- Les cotisations devront être obligatoirement à jour avant le 31 décembre 2024.
- Pour les inscriptions effectuées avant le 31 décembre 2024, la cotisation sera due dans son intégralité. Pour les inscriptions qui interviendront à partir du 1^{er} janvier 2025 la cotisation sera due à moitié (hors frais administratifs).
- Le club décline toutes responsabilités en cas de perte ou dégradation d'effets personnels.

II. Tenues :

- Une tenue sportive adaptée à l'activité sera demandée ainsi qu'un tee-shirt (manches courtes ou longues) pour les parades. Les adhérents peuvent également apporter une serviette.
- Pour les activités avec baskets dans la salle (sports urbains), seules celles d'intérieur seront acceptées.
- Les cheveux devront être attachés, aucun bijou ne sera toléré et chacun devra être en possession d'une gourde identifiée.

- Pour les entraînements des BBgym (cours du samedi de 9h à 10h), le cours se fait accompagné des parents de l'enfant durant tout l'entraînement.
- En cas de petites blessures (ampoules, petites coupures, ...) le club a à disposition une trousse de premier secours. Sur les séances d'après, les adhérents doivent arriver avec un bandage ou le nécessaire pour le réaliser. L'entraîneur pourra aider à sa mise en place si nécessaire.
- La tenue de compétition sera à la charge des parents (location ou achat direct). Les adhérents sont donc responsables de leur tenue de compétition.

III. Entraînements :

Il sera exigé que chaque adhérent ait un langage et un comportement approprié envers son entraîneur et les autres membres présents dans la salle. Toutes attitudes négatives pouvant nuire à autrui sera immédiatement sanctionnées. La sanction pourra être donnée par un entraîneur ou un membre du conseil d'administration. Suivant le cas une réunion de ce même conseil, pourra délibérer pour soit :

- Un rappel à l'ordre avec possibilité de sanction immédiate.
- Un avertissement écrit du conseil d'administration.
- Un rendez-vous avec les responsables légaux pour les mineurs.
- Une exclusion temporaire pouvant aller jusqu'à 4 semaines (hors vacances et jours fériés).

Le club se réserve le droit d'une exclusion définitive directe en cas de :

- Violence physique, morale ou mise en danger des autres ou de lui-même ;
- D'accès non autorisé aux vestiaires et aux agrès ;
- Vol ou dégradations volontaires ;
- Comportement sportif inadapté.

Il est interdit de pénétrer dans les vestiaires durant l'entraînement, celui-ci sera d'ailleurs fermé.

L'usage du téléphone n'est autorisé que sur l'autorisation du moniteur.

L'alcool est formellement interdit durant les entraînements.

IV. Accès à la salle :

Aucune personne n'est autorisée à rentrer dans la salle ou les vestiaires en dehors de leur propre entraînement et sans la présence des moniteurs.

Une zone d'attente est disponible à l'entrée du gymnase durant les horaires d'ouverture du club.

Le club décline toutes responsabilités en dehors des horaires d'entraînements, les enfants sont à ces moments-là sous la responsabilité des parents.

V. Compétitions :

Les parents doivent accompagner les enfants sur les lieux de compétition. Le club étant affilié à deux fédérations (UFOLEP et FSCF) le club et son équipe pédagogique ont la charge de la répartition des enfants sur les différentes compétitions. Ce choix se fait en fonction des paramètres de la fédération (ex : année de naissance, nombre de sportifs dans une équipe) et par le niveau de l'adhérent.

Tout engagement pris pour les compétitions doit être tenu, en cas de non-respect de celui-ci l'adhérent sera automatiquement exclu de toutes les autres compétitions et devra rembourser les frais engendrés pour l'inscription.

Les enfants sont pris en charge par le club durant le temps de compétition (échauffement, plateau et palmarès), le reste du temps ils seront sous la responsabilité des parents.

VI. Droit à l'image :

Afin de promouvoir son quotidien et ses activités, le club peut réaliser des photos lors des entraînements. Ces photos seront ensuite mises en ligne sur le site internet, les réseaux sociaux de l'association ou sur des supports de communication de cette dernière. Les adhérents ou leurs responsables légaux doivent signer l'autorisation de diffusion. L'adhérent ou son responsable légal peut demander de rendre non identifiable une photo (ex : smiley sur le visage de l'enfant) ou le retrait de la photo par mail.